

ON S'ABONNE. A Cahors... PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES 25 centimes la ligne; RÉCLAMES 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT, Départ des correspondances, SERVICE DES POSTES, Arrivée des Correspondances. Includes tables for dates, feasts, fairs, and postal routes.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 10 Octobre 1866.

BOURSE DE PARIS. Table with columns for dates (Du 10 octobre, Du 9, Du 10) and values for different securities.

BULLETIN

Le bruit s'était répandu hier à Paris que M. de Montholon, fils du ministre de France à Washington, avait été surpris avec son détachement par un parti de juaristes au Mexique, et assassiné.

La situation est toujours vivement tendue aux Etats-Unis. M. Stanton et le général Grand conseillent, dit-on, au président de recommander aux Etats du Sud l'acceptation de l'amendement constitutionnel du Congrès.

La Gazette de l'Allemagne du Nord dément la nouvelle que la Prusse ait adressé une dépêche aux grandes puissances annonçant des mesures pour forcer la roi Jean à faire la paix.

Une correspondance de Munich annonce que les gouvernements Bavaïrois et Wurtembergeois auraient, d'un commun accord, ajourné la formation d'une confédération de l'Allemagne du Sud jusqu'à la constitution définitive de celle du Nord.

La Presse Autrichienne applaudit à la conclu-

sion de la paix en Italie. Le journal de Vienne, organe officieux, est opposé à la convocation d'un Reichsrath. La valeur et l'importance du manifeste de septembre, dit-il, exige que l'on ne sacrifie pas ainsi les intérêts principaux de la monarchie.

La nouvelle Presse Libre annonce que le comte Wimpfen est nommé ambassadeur d'Autriche à Berlin.

Le nouveau gouverneur de la Galicie, comte Goluchowski, dont la Russie aurait vu la nomination d'un assez mauvais œil, se propose une réorganisation administrative dans le sens d'une complète autonomie.

On mande de Constantinople que le général grec Grivas a été tué à Candie. Une frégate cuirassée française est arrivée à la Canée. 3.000 hommes, venant de Varna, ont été embarqués pour la Thessalie où, paraît-il, se serait manifestée une certaine agitation, ainsi que dans l'Epire.

Les journaux de Madrid démentent la nouvelle que la prise du vapeur Tornado ait donné lieu à des réclamations de l'Angleterre. Le Gouvernement Britannique aurait reconnu lui-même que les papiers du Tornado étaient suspects.

A Londres, l'opinion publique se préoccupe de l'alliance que l'Angleterre redoute entre la Russie et les Etats-Unis, d'après les relations devenues si amicales entre ces deux pays.

session de cette prisonnière et de ce cheval blanc? Ces mots furent prononcés par l'indien qui avait fait signe au renégat de parler et qui semblait diriger les débats. Il usait de ce privilège parce qu'il était le plus âgé du camp et non en vertu d'aucune autorité supérieure.

Des murmures d'approbation produisirent une interruption momentanée. — Hietans! reprit l'orateur, ma peau est blanche; mais mon cœur a la couleur du votre! Vous avez bien voulu faire de moi un guerrier d'abord, un chef de guerre ensuite. Avez-vous sujet de vous repentir de ce que vous avez fait pour moi? Ai-je abusé de votre confiance?

insuffisantes, suggérait l'idée d'une conférence ou plutôt d'un Congrès.

Il faut que les craintes soient vives dans la Cité pour qu'on pense à un Congrès, quand naguère on repoussait si obstinément celui proposé par la France.

Pour le Bulletin politique: A. Laffite.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas) Florence, 6 octobre.

La Nazione publie les principales conditions du traité de paix conclu entre l'Autriche et l'Italie.

Les prisonniers de guerre de part et d'autre sont réciproquement restitués.

L'Autriche consent à la réunion de la Vénétie à l'Italie. Les frontières vénitienes cédées à l'Italie sont celles qui servaient de frontières administratives sous la domination autrichienne.

L'Italie reconnaît devoir à l'Autriche 35 millions de florins.

Cette somme sera payée en onze versements dans une période de 23 mois.

L'Italie prend de plus à sa charge le Monte-Lombard-Vénitien avec son actif et son passif actuels.

L'actif consiste en 3 millions et demi de florins et le passif en 66 millions.

Les sujets vénitiens résidant en Autriche auront la faculté de renverser la nationalité autrichienne.

Tous les objets d'art, documents et archives appartenant à la Vénétie seront restitués sans exception.

Les anciens traités de commerce entre l'Autriche et la Sardaigne seront remis en vigueur pour un an, afin que dans l'intervalle on puisse conclure de nouveaux accords.

D'autres dispositions stipulent la levée du séquestre mis sur les biens privés des ex-souverains italiens, avec réserve des droits que l'Etat ou des tiers pourraient avoir sur ces biens.

Une amnistie complète est accordée réciproquement en faveur des condamnés et prévenus politiques et des déserteurs.

La couronne de fer sera restituée à l'Italie. Paris, 8 octobre.

Le Moniteur annonce que M. le vicomte de Laferrière est nommé premier chambellan de l'Empereur.

Saint-Pétersbourg, 6 octobre.

Trente-quatre complices de Karakosoff, parmi lesquels Nehutin, l'instigateur de l'attentat et fondateur de la Société des communistes, viennent d'être condamnés à mort; quinze autres à l'exil en Sibérie.

New-York, 28 septembre, soir.

On mande de Mexico, le 19 (voie de San-Francisco):

Les troupes françaises et la flotte française ont

blanc? Qu'il s'avance, celui-là!

Après avoir lancé ce défi, l'orateur reprit sa première attitude; croisant les bras, il resta silencieux et immobile.

Une autre pause suivit. Un instant après, le héros troubla le silence en criant d'une voix perçante: — Wakono!

Ce nom me fit tressaillir comme si j'eusse été atteint par une flèche; j'étais, moi, Wakono!

— Wakono! Wakono!

abandonné Guaymas. Cette ville a été occupée par les dissidents.

Matamores est bloqué. Londres, 8 octobre.

Le Times dit que lord Cowley a retiré sa démission et qu'il occupera encore, pendant quelques mois, le poste d'ambassadeur d'Angleterre à Paris.

Florence, 7 octobre. Le roi a ratifié aujourd'hui le traité de paix.

Demain, les Autrichiens commenceront la remise de la Vénétie au général Lebœuf.

Le Wurtemberg a résolu d'envoyer un ministre plénipotentiaire à Florence.

Venise, 8 octobre. Le général Lebœuf remettra les forteresses du quadrilatère au gouvernement italien dès qu'il les aura reçues des mains des autorités autrichiennes.

Le drapeau français ne sera pas arboré. Constantinople, 7 octobre.

Le journal La Turquie dément la nouvelle qu'un détachement de la garnison de Corfou ait envahi Prevesa (Albanie) et se soit emparé du fort.

Il est également faux que la frontière militaire de la Grèce ait été violée près de Costrî et qu'Arta ait été attaqué.

On a envoyé de nouveaux renforts dans l'Epire. Le gouvernement turc déploie une grande activité et il espère avoir pacifié l'île de Candie d'ici au 15 octobre.

Extérieur.

On nous écrit de Berlin, le 5 octobre: Avant que cette lettre vous arrive, le télégraphe vous aura probablement appris la publication des patentes, par lesquelles le roi de Prusse prend possession du Hanovre, de la Hesse-Electorale, du Nassau et de Francfort.

J'apprends que ces patentes portent la date du 3 octobre. Elles sont entièrement conformes aux patentes par lesquelles le roi Frédéric-Guillaume IV a pris, en 1815, possession de la province Rhénane et de la province de Saxe.

Les patentes concernant le Hanovre, la Hesse et le Nassau sont à peu près identiques. Celle pour Francfort-sur-Mein seule est modifiée. Les patentes sont accompagnées d'allocutions qui sur plusieurs points reproduisent textuellement les allocutions de 1815.

Les patentes sont publiées d'abord dans les pays incorporés aussitôt que la nouvelle de leur publication sera arrivée à Berlin, elles seront insérées dans le recueil des lois et dans le Moniteur prussien.

La Gazette de l'Allemagne du Nord dément la nouvelle que la Prusse aurait adressé une dépêche aux grandes puissances dans laquelle elle annoncerait des mesures à prendre, dans son propre intérêt et dans celui de la population de la Saxe, pour forcer le roi Jean à faire la paix.

L'obstination du roi de Saxe ne compromettant que les intérêts de ce souverain lui-même, on ne comprendra pas en effet par quel intérêt le gouvernement prussien pouvait avoir à recourir aux grandes puissances. Par le traité de

s'avança vers les membres du conseil; d'un signe de main il commanda ensuite le silence. On obéit. Les murmures s'apaisèrent et chacun prêta une oreille attentive.

XLVII Discours judiciaires.

— Hietans, ainsi commença le vieillard, mes enfants et mes frères du conseil! j'en appelle à vous pour régler cette affaire. Je suis votre chef, mais je ne demande pas que vous ayez égard à ce titre. Wakono est mon fils; je ne sollicite aucune faveur pour lui.

Je ne réclame que la justice que vous accorderiez au plus humble de notre tribu. Wakono est un brave guerrier; qui parmi nous l'ignore? Son bouclier est garni de trophées sanglants arrachés aux faces pâles, tant détestées; ses guêtres sont ornées de chevelures enlevées aux Indiens Utahs et Cheyennes, et sa hutte est tapissée des longues tresses coupées aux Pawnees et aux Arapahos. Qui niera que Wakono, — mon fils Wakono, — soit un brave guerrier?

Un murmure d'assentiment répondit à cette interrogation paternelle.

— Je conviens que le loup espagnol aussi est vaillant; il a le cœur ferme et le bras solide. Il a déjà scalpé un grand nombre d'ennemis; ne l'honorons-nous pas tous pour ses exploits?

A ces mots la foule, poussa des vivats chaleureux en faveur d'Hissoo-Royo, et je vis bien que le renégat, et non Wakono, était le favori de l'assemblée.

L'orateur aussi s'en aperçut et en éprouva une vi-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 10 octobre 1866.

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

Troisième partie XLVI

— Le chef à cheveux blancs. —

Un intervalle de silence ce silence suivit; ce fut une pause dramatique qui dura plus d'une minute. Un membre du conseil se leva alors et fit signe à Hissoo-Royo de parler.

Le renégat commença ainsi: — Guerrier rouges du Hietan! frères! ce que j'aurai à dire au conseil exigera peu de mots. Je réclame cette jeune femme mexicaine comme ma captive et ma légitime propriété. Qui dénie mon droit? Je demande aussi le coursier blanc que j'ai légalement pris.

Ici l'orateur setut comme, pour attendre les ordres ultérieurs du conseil.

— Quels titre Hissoo-Royo allègue-t-il à la possession de ce coursier blanc? —

La reproduction est interdite.

Prague, la Prusse s'est obligée à ne pas attenter à l'intégrité territoriale de la Saxe et c'est en retour de cette obligation contractée par la Prusse que l'Empereur d'Autriche s'est engagé à reconnaître les changements territoriaux et autres que la Prusse devait opérer dans le Nord de l'Allemagne. Il résulte de là que si la Prusse se voyait forcée d'exercer une pression quelconque sur le roi de Saxe, elle n'aurait aucune raison d'en rendre compte aux grandes puissances.

La Prusse cependant n'a pas besoin de pression extraordinaire. La Saxe restera occupée par nos troupes et gouvernée par un commissaire jusqu'à la conclusion de la paix. Et comme les populations saxonnes ont recouvré le droit de se réunir pour des affaires politiques, l'opinion publique a toute la liberté voulue de se prononcer dans le sens qui réponde le mieux à ses désirs et à ses convictions.

On estime que les fêtes des 20 et 21 septembre à l'occasion de la rentrée triomphale des troupes n'ont coûté à la ville de Berlin qu'environ 200,000 thalers.

On lit dans le *Wanderer* :

Le mystère qui règne sur les négociations de paix entre la Saxe et la Prusse n'est pas encore éclairci. On nous apprend aujourd'hui, d'une source assez sûre, que le ministre Saxon, M. de Friesen, qui est retourné de Prague à Berlin, a obtenu une audience du roi de Prusse auquel il a déclaré définitivement qu'après la conclusion de paix, Son Souverain abdiquerait en faveur de son fils. Bien que cette nouvelle concorde avec les circonstances, nous ne voudrions cependant pas y ajouter trop de foi, vu qu'elle a déjà été annoncée par un journal et démentie d'une manière formelle, par des organes officiels. Il est vrai que la situation a changé depuis. En ce qui concerne la Convention militaire entre la Prusse et la Saxe, on dit qu'elle a été arrêtée entre les plénipotentiaires militaires des deux Etats. Mais quand elle a été portée à la connaissance du comte de Bismark il jugea que les garanties offertes par la Saxe n'étaient pas suffisantes; de là le refus du roi de l'approuver. Les nouvelles conditions de la Prusse furent apportées au roi de Saxe par le capitaine d'Etat-major Saxon comte de Witzthum, qui a quitté Berlin, il y a huit jours.

On lit dans le *Journal de Vienne* :

Nous avons entendu parler d'une réunion de député, qui a dû avoir lieu hier à Vienne. Nous souhaitons que ses résolutions soient conformes aux opinions qui se sont fait jour dans le pays. Il est permis de croire que la nationalité Allemande surtout désire le plus vivement la paix intérieure, la réconciliation de toutes les nationalités et la transaction. Eh bien ! s'il en est ainsi, si l'immense majorité de ceux qui sont de notre avis n'ont aucune arrière pensée égoïste, ce dont nous sommes profondément convaincus, il est impossible d'approuver les moyens recommandés de nouveau par des organes centralistes. Ceux-ci prétendent que, pour sauver la forme, il faut convoquer le Reichsrath plénier, invier de nouveau la Hongrie et la Transylvanie à envoyer leurs délégués à la Chambre. Les résultats des négociations entamées avec la Diète hongroise devraient être soumis à un Reichsrath plénier. A notre avis ce serait imprudemment sacrifier la chose pour la forme; la valeur et l'importance du manifeste de septembre exigent que l'on ne sacrifie pas ainsi les intérêts principaux de la monarchie.

Il est hors de doute que la Hongrie, la Transylvanie, la Croatie, la Bohême, la Gallicie, l'Istrie et la Dalmatie jetteraient les hauts cris si le gouvernement suivait cette voie dangereuse. La majorité protesterait de la manière la plus vive contre une nouvelle tentative de les assujettir à un parlementarisme qui ne serait appuyé que par une minorité.

On lit dans la *Presse de Vienne* :

Le jour de la fête de S. M. l'Empereur nous apporta du moins un des présents auxquels nous nous attendions : la levée de l'état de siège dans tous les pays de l'Empire qui en avaient été atteints. A Vienne, l'état de siège fut proclamé le 26 juillet et dura en tout deux mois et 8 jours. Nous ne nous livrons pas aujourd'hui à des récriminations et nous ne rechercherons pas si cette mesure a été dictée par la nécessité. La population de Vienne s'est conduite avec prudence, malgré les événements vraiment épouvantables de la guerre et elle ne se laisse jamais entraîner au delà des limites légales, malgré l'effervescence générale qui était bien naturelle alors. La presse resta dans la sphère de ses devoirs; elle signala les vices de l'administration qui s'étaient produits d'une

sible tristesse. Après une courte pause, il reprit la parole d'une voix et d'un ton tout différents. Il traça alors le revers du portrait d'Hisoo-Royo avec une hostilité marquée.

— J'honore le loup espagnol, dit-il; oui, je l'estime pour son bras solide et son cœur ferme; mais écoutez-moi, mes enfants et mes frères, toute chose à un revers: il y a la nuit et le jour, l'hiver et l'été; il y a des prairies verdoyantes et des plaines désertes; Hisoo-Royo, lui, a deux sortes de langages qui diffèrent autant que le jour et la nuit: il ne faut jamais ajouter foi à ces paroles.

Le chef se tut alors, et l'on permit au loup espagnol de répondre.

Il n'essaya pas de se disculper du reproche d'avoir un double langage; il savait sans doute que l'accusation était juste et qu'il n'avait pas à craindre pour sa popularité de ce côté. En effet, il aurait dû être bien grand menteur pour égaler le conteur comanche le plus ordinaire; les anciens Spartiates eux-mêmes, si menteurs, n'étaient que des éclopés en comparaison de ces Indiens.

Il répliqua seulement :

— Si le langage d'Hisoo-Royo est double, que le conseil ne s'en rapporte pas à ses paroles: qu'on appelle des témoins; plusieurs sont prêts à certifier l'exactitude de ce qu'Hisoo-Royo a dit.

— Que l'on entende d'abord Wakono. Où est le fils de ce chef ?

Cette proposition fut faite simultanément par plusieurs membres du conseil.

Le héraut cria de nouveau: Wakono !

— Frères, reprit le chef, je vous supplie de retarder l'heure du jugement. Mon fils n'est pas dans le camp; il est retourné sur le chemin de guerre, je ne sais pourquoi; mais il ne tardera pas à revenir. Je ne crains rien. Wakono est un brave guerrier; il saura bien se défendre.

Un murmure de désapprobation suivit ces paroles. Les alliés du renégat dépassaient évidemment en nombre les amis du jeune chef.

Hisoo-Royo s'adressa de nouveau au conseil.

— Que signifie ceci, guerriers du Hietan ? Deux soleils se sont couchés depuis la capture du cheval blanc, et cette question n'est pas encore tranchée ! Je ne demande que justice. En vertu de nos lois le jugement ne peut plus tarder. Les prisonniers doivent appartenir à l'un ou l'autre compétiteur. Je les réclame, et j'offre des témoins pour attester mon droit. Pourquoi Wakono n'est-il pas ici ? Il n'ose pas se présenter devant vous, il rougit de comparaitre ici sans preuves. Voilà pourquoi Wakono est absent...

— Wakono n'est pas absent ! s'écria tout à coup l'un des spectateurs; il est dans le camp.

Ces paroles inattendues produisirent une vive sensation; je vis que le vieux chef lui-même partageait la surprise générale.

— Qui dit que Wakono est dans le camp ? fit-il à haute voix.

Un Indien sortit des rangs des spectateurs. Je reconnus l'homme que j'avais rencontré sur la limite du camp.

— Wakono est dans le camp, répéta-t-il en s'arrêtant près des membres du conseil. J'ai vu le jeune chef, je lui ai parlé.

— Quand ?

manière si éclatante, en demandant qu'on y remédiât le plus tôt possible.

Il faut dire, à la louange des autorités, qu'elles procédèrent avec assez de douceur dans l'application des mesures extraordinaires. On s'est borné à saisir quelques numéros de journaux; il n'y a pas eu de procès de presse ni d'autres procès politiques. C'était agir sagement. Mais le mieux est que la durée de l'état de siège a été très courte, et que la crainte partagée par beaucoup de monde que l'ordre légal ne serait pas rétabli de longtemps, à cause des embarras constitutionnels, était dénuée de tout fondement. Des mesures exceptionnelles dans un Etat sont toujours nuisibles, car elles provoquent des doutes à l'étranger et font désespérer à l'intérieur de la force vitale de la Société qui en est l'objet. C'est donc avec joie que nous saluons la suppression de ces mesures.

Voici l'article du *Journal Officiel*, de Rome, sur la convention du 15 septembre, dont le télégraphe a fait mention :

« On a dit et répété dans les feuilles officielles et même officielles que la fameuse convention du 15 septembre offre une garantie suffisante pour assurer au Souverain Pontife la paisible possession de la petite partie de l'Etat qui lui a été laissée.

« Cela ne s'accorde certainement pas avec tout ce qu'on a lu et qu'on lit encore dans les feuilles italiennes notamment dans celles que l'on regarde comme les principaux organes du ministère et dont les aspirations à s'emparer de Rome se manifestent clairement. Ces tendances sont confirmées par les paroles suivantes récemment proférées par un général qui est encore maintenant au service du gouvernement de Florence et qui ont été rapportées par ces feuilles officielles :

« A la jeunesse romaine qui ne peut retourner sous le toit paternel, je dis aussi : patience, car j'espère qu'elle pourra rentrer dans sa patrie délivrée de l'odieux joug des prêtres. »

« Le but et le sens de ces paroles n'ont pas besoin de commentaires; on remarquera seulement la fausseté de cette assertion que les jeunes romains ne peuvent revenir à Rome tandis que l'on y a déjà vu rentrer librement, avec les seules précautions ordinaires de police, plus de soixante de ces illusionnés (*ilusi*), sans parler de ceux qui sont aussi rentrés dans les provinces.

Pour extrait : A. Rossignol.

Revue des Journaux.

Constitutionnel. — La poursuite intentée par l'Ambassadeur de Prusse contre un feuille française le *Mémorial diplomatique*, a inspiré à un assez grand nombre de journaux, notamment en province, des appréciations erronées. Ces journaux voient dans cette poursuite un acte d'arrogance d'autant moins concevable qu'il ne se justifierait, selon eux, par aucune condition de réciprocité en Prusse.

Nous devons dire que c'est le contraire qui est vrai. Si les journaux dont nous parlons prêtaient aux poursuites de presse exercées à Berlin la même attention qu'à celles qui ont lieu en France, ils sauraient que, depuis un an, il y a eu un certain nombre de procès, suivis de condamnations, intentés, à la demande de représentants étrangers, contre des journaux ou des édités prussiens.

Le fait est que, dans les deux pays, la législation autorise les gouvernements étrangers, aussi bien que les simples particuliers, à demander aux tribunaux de réparation des offenses commises à leur préjudice par la voie de la presse.

Le gouvernement Prussien ne fait donc qu'user à Paris d'un droit qui appartient également au gouvernement Français à Berlin, et que notre Ambassadeur n'a pas manqué d'exercer, comme il le devait, à l'égard des journaux prussiens qui ont pu se permettre des publications offensantes pour la personne et le gouvernement de l'Empereur. Ces poursuites n'ont

pas été vaines et nous pouvons ajouter que les condamnations ont été parfois sévères.

C'est ce que devraient savoir les journaux qui s'attachent avec une insistance particulière à interpréter à leur façon le procès intenté au *Mémorial*, et ce qu'ils sauraient très certainement si, au lieu de chercher partout et toujours des prétextes à leur opposition systématique, ils se préoccupaient un peu plus de la vérité des faits.

On écrit de Vienne, le 27 septembre, au *Moniteur* :

Le désarmement se poursuit sur une vaste échelle. L'effectif de chaque compagnie est ramené bien en deçà du pied de paix de 1863, et on calcule déjà que le nombre des hommes qui resteront en service actif n'excédera pas 225,000 hommes.

La compagnie des chemins de fer du Nord et de l'Etat a rétabli le 20 de ce mois, le service des marchandises sur toutes les lignes de Bohême. Ce royaume, qui a subi des pertes considérables depuis un an, compte beaucoup trouver de nouveaux débouchés en Italie, et plusieurs pétitions ont été adressées au comte Wallersdorff pour demander la conclusion d'un traité qui assurerait aux produits manufacturés de Bohême sur les marchés italiens le traitement de la nation la plus favorisée.

« On annonce comme très-prochaine l'ouverture des négociations à ce sujet entre l'Autriche et l'Italie. Des commissaires doivent se rendre à Udine pour fixer tout ce qui a trait au service international des postes, des télégraphes et des chemins de fer.

« La récolte a été bonne en Hongrie, et de grandes quantités de grains sont accumulées en ce moment dans les gares du chemin de fer de la Theiss, ainsi que sur les bateaux du Danube et de la Saxe. »

On lit dans le *Bulletin du Journal des Débats* :

L'Italie se trouve enfin placée dans des conditions normales qui lui permettront de développer toutes ses ressources, et elle va recueillir le fruit de cette politique habile et persévérante inaugurée par M. de Cavour et poursuivie par les successeurs de cet illustre homme d'Etat avec un patriotisme qui ne s'est jamais démenti. Les prédictions lugubres des ennemis de l'Italie nous laissent fort incrédules, et nous croyons qu'il faut beaucoup attendre de ce peuple intelligent et plein d'ardeur rallié autour du souverain loyal et dévoué dont le nom restera attaché à la grande œuvre de l'unité italienne.

Le *Monde* fait observer que les Irlandais parmi lesquels les féniens se recrutent, comptent en Amérique plus de 600,000 sectateurs et que, par suite, les radicaux et les démocrates cherchent à les gagner à leur cause.

« Le président gêné par sa position officielle, ne peut leur faire des avances qui prendraient aisément l'apparence d'une déclaration de guerre à l'Angleterre. Les radicaux ont moins d'embarras et de scrupules. Aussi les féniens reprennent-ils leur ancienne ardeur, et ni au Canada, ni en Angleterre, on n'est rassuré sur leurs projets. L'Angleterre y envoie des forces et il se pourrait bien que d'un jour à l'autre cette guerre éclatât et ne la tint pour longtemps en dehors de la politique européenne. »

On lit dans l'*Union* : sous la signature A. Rouyé :

« Pour toute réponse à la noble et énergique protestation du roi Georges V, le gouvernement

Il y a quelques instants.

— Où ?

Le sauvage désigna du doigt le lieu de notre rencontre accidentelle, en disant :

— Il s'est engagé dans ce bois, où je l'ai perdu de vue.

La surprise des Comanches s'accrut encore; ils ne pouvaient comprendre pourquoi Wakono ne venait pas défendre lui-même sa cause.

Le vieux chef parut aussi étonné que les autres; tout décontenancé, il n'essaya plus d'expliquer l'absence de son fils.

Quelques sauvages proposèrent alors d'explorer le camp, et particulièrement le taillis. Cette proposition me glaça, je tremblai de tous mes membres. Je savais que s'ils inspectaient le fourré, ils devaient infailliblement m'y découvrir. Wakono portait un costume tout particulier; je m'aperçus que pas un autre Comanche n'avait une robe en peau de jaguar. Une mort cruelle m'attendait... Mes craintes étaient parvenues à leur apogée, quand je fus tout à coup tranquilisé par quelques mots du loup espagnol.

— Pourquoi chercher Wakono ? dit-il. Wakono connaît son propre nom; il a des oreilles... Ne l'avez-vous pas interpellé à haute et intelligible voix ? Appelez-le de nouveau, si vous voulez. S'il est dans le camp, il vous entendra aisément.

Cette proposition parut raisonnable; elle fut adoptée, et le héraut avertit le jeune chef de sa plus grosse voix. Chacun reconnut que l'on pouvait entendre l'appel jusqu'aux limites extrêmes du camp et même au-delà.

Un long silence suivit; mais Wakono ne donna pas

prussien a donné ordre à ses agents dans le Hanovre de procéder immédiatement à la prise de possession officielle de ce royaume. En agissant ainsi, le roi de Prusse s'est rendu justice; il a compris que les réclamations du monarque hanovrien étaient trop justes pour qu'il fût possible de les discuter, et que le seul argument qu'on pût leur opposer était celui de la force.

Pour extrait : ROSSIGNOL.

Nouvelles du jour.

Les dernières nouvelles de Biarritz annoncent que l'Empereur va bien. S. M. conduisait hier, son phaéton elle-même dans une promenade qu'elle a faite. On croit que le beau temps retiendra LL. MM. à Biarritz plus longtemps qu'on ne l'avait d'abord supposé.

— Le général Dufaillly est parti ce matin pour le département de la Lozère, afin de porter des secours aux inondés, au nom de l'Empereur.

— On fait au palais de St-Cloud les préparatifs pour le retour de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince Impérial. LL. MM. passeront, assure-t-on, une quinzaine de jours dans cette résidence. Les chasses et les fêtes de Compiègne commenceront vers le 25 octobre.

— Contrairement aux affirmations un peu hâtives de plusieurs journaux, nous croyons pouvoir dire que rien n'est décidé quant à l'ouverture de la session législative.

— On lit dans le *Mémorial Diplomatique* :

« Le gouvernement autrichien n'a pas répondu par une dépêche spéciale à la circulaire du 16 septembre. Nous sommes informés seulement que dans ses conversations avec M. le duc de Gramont le ministre des affaires étrangères d'Autriche s'est empressé de prendre acte des déclarations du cabinet des Tuileries, desquelles il résulte que rien ne s'oppose désormais à une entente cordiale entre les cours de Vienne et de Paris. »

— Il y a eu le 8 octobre, une éclipse partielle de soleil visible à Paris, trois quarts d'heure avant le coucher du soleil.

— Une croisière espagnole a capturé, dans les parages des Açores, un navire cuirassé sortant des chantiers de Liverpool et construit pour le compte du gouvernement Chilien. Des réclamations se produisent à ce sujet, dans les journaux anglais et l'on va jusqu'à attribuer à cet incident la présence, dans les eaux de Cadix, d'une partie de l'escadre anglaise de la Méditerranée. On sait que le *Foreign Office* est toujours fort susceptible en pareille matière.

— On écrit de Vienne, le 4 octobre :

« Le bruit de l'entrée du baron de Beust au cabinet autrichien se maintient avec persistance. Le baron de Beust serait appelé à remplacer le comte de Mensdorff-Pouilly qui songe à abandonner définitivement la carrière diplomatique pour reprendre du service actif dans l'armée où il a le grade de lieutenant-général.

— A la date du 5 octobre, les souscriptions en faveur des inondés s'élevaient à Paris à 454,232 fr. 50 c.

— La Commission chargée de centraliser les fonds et d'en opérer la répartition entre les contrées victimes du fléau, a déjà tenu plusieurs séances. Un premier à-compte représentant,

signe de vie.

— Ah ! s'écria le renégat d'un air triomphant, Wakono n'ose pas venir, N'avais-je pas raison, guerriers ?... J'attends votre décision.

La foule et les jurés s'entretenirent alors à voix basse. Enfin le membre le plus âgé du conseil se leva, ralluma le calumet, et après y avoir aspirée une bouffée de tabac, le passa à son voisin de gauche. Celui-ci le passa à son tour à l'individu assis à côté de lui; la pipe fit ainsi le tour du cercle et revint entre les mains de celui qui l'avait allumée. Ce dernier la posa à terre et demanda ensuite l'avis des jurés. Chacun répondit à voix basse. La décision fut singulière et inattendue. Par esprit d'équité et pour satisfaire les deux parties, les membres du conseil avaient adjugé le cheval blanc à Wakono et la jeune fille mexicaine au loup espagnol !

La suite au prochain numéro

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :

1° Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 %, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort ;

2° Des obligations communales à 2 ans d'échéance et au-dessus.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais, dans les Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société. 1

pour chaque localité, un chiffre assez considérable, sera distribué incessamment.

— On sait que, sous l'impulsion de l'autorité administrative et avec le concours des municipalités, les familles nécessiteuses ont reçu et reçoivent chaque jour des secours en argent, denrées, hardes, etc. Si le désastre est grand, la réparation est générale, universelle.

— Un temps magnifique favorise la seconde journée des courses d'automne au bois de Boulogne. Les trois quarts des Parisiens sont hors de Paris. On profite des derniers soleils. L'hippodrome de Longchamps, qui n'a que très peu souffert de la crue de la Seine, reçoit le monde sportif au complet, le retour de la campagne ayant eu lieu prématurément cette année. Les prix sont considérables, les paris seront, dit-on, énormes. Il est clair que l'on n'aime pas, que l'on n'a jamais aimé le jeu en France.

— On a saisi vendredi, à Florence, le *Dritto* pour un article tendant à exciter la malveillance et le mépris contre le gouvernement.

— Nous empruntons à une feuille allemande ce curieux incident des chasses de l'Empereur d'Autriche :

Sa Majesté est toujours accompagnée d'un capitaine des gardes qui la suit, surveille ses coups et les annonce.

Sa Majesté tire un perdreau.

— Perdreau ! crie le capitaine.

Est-ce un chevreuil ?

— Chevreuil !

Un jour l'Empereur tire une pièce, la man-

que, et blesse un des seigneurs de la suite.

Le blessé pousse un cri.

— S. A. le duc de Flackenberg ! crie sans s'émouvoir le capitaine des gardes.

Pour extrait : Rossignol.

Bulletin Agricole

Nous avons en moment opportun, cherché à atténuer les appréhensions qui se propageaient sur les résultats de la récolte de 1866 ; nous faisons observer que l'on nous paraissait s'exagérer l'infériorité de ces résultats que tendaient en outre à rendre moins regrettables les excédents des années antérieures. Aujourd'hui la physionomie de notre marché intérieur justifie notre opinion. En effet, la hausse dont les proportions ont pu, pendant un moment, justifier les assertions des alarmistes, s'est arrêtée, et si une baisse très accentuée ne nous paraît guère vraisemblable, on n'a pas, nous ne pouvons trop le répéter, à craindre ; d'autre part, le retour des prix qui caractérisent les temps calamiteux. Le cours moyen de l'hectolitre peut être évalué, actuellement, à 22, 50 c. c'est un chiffre suffisamment rémunérateur et qui n'a rien d'exorbitant pour le consommateur. Puis, ajouterons-nous, les diverses branches du travail manufacturier sont intéressées à la prospérité des populations agricoles : quand le cultivateur est satisfait, il est rare que les autres classes de producteurs ne le soient pas également.

A défaut d'un soleil sans nuages, nous jouissons d'une température propice aux ensemencements d'automne. Cette circonstance n'est pas de nature à favoriser les spéculateurs qui opéreraient en vue d'une hausse nouvelle.

A l'étranger, comme chez nous, on remarque plus de froideur aux achats et, par suite, moins de fermeté dans les cours. Parmi les pays appelés à profiter de la médiocrité de la récolte dans l'Europe centrale, nous citerons la Russie. Outre qu'elle a produit beaucoup de blés, cette année, les greniers de la Crimée, les greniers de la France et des ports de la mer Noire ne regorgeaient-ils pas de céréales restées depuis quelques hivers sans débouchés extérieurs ? A la date des dernières nouvelles d'Odessa et de Galatz, les demandes avaient toujours de l'activité, mais sans hausse, par suite de la continuation des arrivages de l'intérieur.

Voici la cote d'hier samedi, à la Halle de Paris : Farine disponible de 68 à 70 fr. le sac de 157 kil. ; blé, de 36 à 41 fr. les 120 kil. ; seigle, 21 fr. les 115 kil. ; orge, 21 à 23 fr. les 100 kil. ; avoines, 22 à 23, 50.

La hausse qui s'était produite à Bercy et ailleurs sur les vins vieux, a fait place à une légère réaction ; mais sur les sortes communes seulement. On se dit, et avec raison, que si, par suite de l'amélioration de la température, on fait beaucoup de vin, la qualité sera généralement inférieure. Les spiritueux se ressentent de la situation nouvelle. On cède le 3/6 de betterave à 62 fr. l'hect. Beziers est à 79 fr ; Montpellier à 92 fr.

Les huiles de Colza sont fermes ; elles sont tenues de 101 à 102 fr. les 100 kil. ; en hausse sur la seconde quinzaine de septembre.

Par suite des inondations, notre marché central de bétail s'est trouvé moins abondamment approvisionné ; on a donc eu à constater

une assez vive reprise des cours au dernier marché de Poissy.

Un rapport du ministre de l'Agriculture et du Commerce, inséré au *Moniteur*, témoigne de la disparition à peu près complète de l'épizootie dans les contrées où elle a trop longtemps régné. Le gouvernement a donc pu ordonner la suppression des mesures si sagement combinées par lui, pour repousser l'invasion du fléau.

Havas.

Chronique locale.

Nous lisons dans le *Bulletin des actes administratifs*, de la Préfecture, n° 1044, les deux circulaires suivantes :

INONDATIONS. — SOUSCRIPTION.

Cahors, le 6 octobre 1866.

A MM. les Maires du département.

Messieurs,

J'ai eu l'honneur de vous adresser, le 28 septembre dernier, une circulaire insérée en tête du Recueil des actes administratifs, n° 1044, par laquelle je vous annonçais l'ouverture d'une souscription départementale en faveur des inondés de notre département.

J'ai la confiance que, dès sa réception, vous vous êtes occupés de la formation d'une commission chargée de recueillir les dons et d'encourager l'expansion de la charité publique.

Il convient de donner à ma circulaire une grande publicité. — Pour obtenir ce résultat, je vous indique un mode que je vous prie de mettre en pratique ; il consiste à donner ou faire donner publiquement lecture de ma circulaire à vos administrés, à sortir de l'office religieux du matin, le dimanche le plus rapproché.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet du Lot,
CH. DE PEBEYRE.

INONDATIONS.

Cahors, le 6 octobre 1866.

A MM. les Sous-Préfets et les Maires du département.

Messieurs,

En présence des désastres causés par l'inondation qui vient d'affliger notre département, je fais un nouvel appel à votre zèle et à votre dévouement. Comme moi, vous avez pu juger de l'étendue des pertes éprouvées par un grand nombre de propriétaires dans les riches vallées du Lot et de la Dordogne. Chacun s'empresse, je n'en doute pas, d'apporter son offrande et de contribuer, dans la mesure de ses ressources, au soulagement de si grandes infortunes.

Déjà j'ai pu, en visitant les lieux désolés par le fléau, pourvoir aux besoins les plus pressants. Deux mille francs avaient été mis à ma disposition, dans ce but, au nom de l'Empereur, par M. le Ministre de l'intérieur.

C'est maintenant que doit commencer l'œuvre de la charité publique. L'Empereur a donné, le premier, l'exemple en s'inscrivant pour une somme de 400,000 fr. ; l'Impératrice a souscrit pour 25,000 fr., le Prince Impérial pour 10,000 fr.

La souscription ouverte dans notre département répondra, j'en resté bien convaincu, d'une manière éclatante, à la sollicitude impériale.

Une commission départementale, composée de représentants choisis dans chacun des arrondissements, est instituée pour procéder, sous ma présidence, à la répartition, entre les divers arrondissements, des sommes recueillies.

Des comités institués dans chaque arrondissement seront chargés de répartir, entre les communes, les fonds attribués à l'arrondissement.

En outre, des commissions locales seront chargées de désigner les familles ou les personnes dont la situation serait le plus digne d'intérêt.

Il importe à un haut degré, Messieurs, que vous me fassiez parvenir, dans le plus bref délai, les réclamations pour pertes qui vous seront adressées, afin qu'elles puissent être immédiatement instruites.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur,

CH. DE PEBEYRE.

Conformément à la circulaire préfectorale du 28 septembre dernier, une souscription départementale en faveur des inondés est ouverte dans l'étendue de la commune de Cahors. Les dons seront reçus :

- 1° Au secrétariat général de la Préfecture ;
- 2° Au secrétariat de la Mairie ;
- 3° Dans les bureaux du *Courrier* et du *Journal du Lot*.

Une commission spéciale, composée de MM. Bessières, maire ; Mayzen et Cangardel, adjoints, Depyre, Izarn et de Flaujac, membres du Conseil municipal, a bien voulu accepter en outre la mission de recueillir les souscriptions.

Nous lisons dans le *Moniteur Universel* du 6 octobre :

- « On écrit de Cahors, 3 septembre :
- » Le mal sur les bords de la Dordogne est très considérable, celui qu'a occasionné le débordement du Lot est moins grand.
- » Sur une étendue d'un kilomètre, en plusieurs endroits, les récoltes en blé, en chanvre, ont été charriées ; de riches prairies converties en amas de cailloux. Les arbres arrachés sont innombrables. — Plusieurs maisons ont été emportées, des bestiaux entraînés par le courant. De vastes étendues

de terrain d'une grande fertilité n'existent plus.

» La crue de 1866 a été plus forte qu'aucune des crues connues et dont on avait conservé le souvenir. — L'administration a eu la satisfaction de constater de nombreux actes de courage de la part des habitants.

» On prépare un relevé approximatif des pertes. — D'après les premiers aperçus, ces pertes s'élèvent sans doute à plusieurs millions dans le département du Lot, qui n'est point cependant parmi les plus éprouvés. »

Nous sommes informés que l'Administration s'occupe sans relâche de faire constater officiellement la valeur des pertes éprouvées.

Par arrêté du 9 octobre, M. le Préfet du Lot a nommé M. de Valon, Conseiller de Préfecture, secrétaire de la Commission d'enquête agricole.

Par décision de Mgr l'Evêque, M. Torin, curé de St-Bresson, est nommé curé de Laurettes.

M. Genries, vicaire d'Albas, est nommé curé de St-Bresson.

M. l'abbé Chaussades, est nommé vicaire d'Albas.

La commission chargée d'opérer l'acquisition des étalons anglo-normands nécessaires à la remonte des dépôts de l'Etat, procédera à ses opérations les 6, 7, 8 et 9 novembre prochain, au haras du Pin.

Comme précédemment, les délégués des départements des sociétés étalonnères, ou les particuliers agissant pour leur propre compte, qui saisiraient cette occasion de faire leurs achats, trouveront auprès des membres de la commission un accueil empressé et obtiendront tous les renseignements dont ils auraient besoin ; ils connaîtront notamment à l'avance le chiffre de la prime d'approbation et pourront ainsi opérer à coup sûr. — La mesure nouvelle, qui consiste à réunir tous les chevaux sur un même point, ajoutera encore aux facilités qu'auront les acheteurs de réaliser commodément et sûrement leurs intentions. On peut prévoir qu'il ne passera pas moins de 350 étalons devant les yeux de la Commission et du public, ce qui constituera la réunion vraisemblablement la plus importante de l'Europe.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

Cahors, le 10 octobre 1866.

Monsieur le Rédacteur,

En publiant les noms des jeunes gens du département du Lot, qui viennent d'être admis à l'Ecole d'arts et métiers d'Aix, vous avez fait honneur du succès du jeune Jardon à l'Etablissement des Frères de Rodez où il a été préparé ; c'était justice. Mais vous avez omis de dire que les jeunes Brugidou et Lespinasse appartenaient au Lycée de Cahors ; permettez-moi de réparer cet oubli. Les jeunes gens du Lot, que leurs parents destinent aux écoles d'arts et métiers, n'ont nullement besoin de quitter leur pays pour se préparer à ces écoles ; ils trouvent dans le département même toutes les ressources nécessaires, et le Lycée de Cahors, en particulier, a toujours fait admettre les élèves qui lui étaient confiés dans ce but.

Il en est de même des autres épreuves que les élèves ont à subir à la fin de leurs études.

Ainsi, cette année, tous les candidats au baccalauréat ès-sciences, au nombre de huit, présentés par le Lycée, ont été reçus. — Un neuvième, qui n'avait suivi que pendant quelques mois les cours de mathématiques élémentaires, a pu néanmoins être admissible.

Le succès des candidats au baccalauréat ès-lettres n'a pas été aussi complet ; mais la classe de philosophie comptait beaucoup d'élèves dont les études antérieures, faites dans divers établissements, étaient insuffisantes.

Veillez être assez bon, Monsieur le Rédacteur, pour donner place à cette note dans les colonnes de votre estimable journal.

Et agréez, je vous prie, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Proviseur, RICHAUD.

Par arrêté de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique, en date du 27 septembre,

M. Godin, professeur (3^e classe), chargé de la seconde au Lycée impérial de Cahors, est nommé professeur (même classe) chargé de la classe de troisième, au Lycée impérial d'Orléans.

M. Loiret, chargé du cours de seconde au Lycée impérial de Napoléon-Vendée, est chargé du cours de seconde au Lycée impérial de Cahors, en remplacement de M. Godin.

Par arrêté en date du 29 septembre,

Un congé d'inactivité, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1866-67, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Cadet-Naudet, chargé du cours de cinquième au Lycée impérial de Cahors.

M. Rocquière, licencié-ès-lettres, maître élémentaire au Lycée impérial Napoléon, est chargé, à titre de suppléant, de la classe de cinquième, au Lycée impérial de Cahors, pendant la durée du congé accordé à M. Cadet-Naudet.

Le commissariat de Police de Castelnau-Montatier, supprimé en 1865, a été rétabli par décret du 1^{er} octobre courant.

La distribution de Salviac vient d'être convertie en bureau de plein exercice. — Le Conseil général du Lot et l'Administration départementale, de même que M. le Directeur des Postes, avaient signalé à l'Administration centrale, l'importance croissante de ce bureau.

On nous écrit de Duravel :
Dimanche dernier, le sieur C. fut trouvé pendu dans sa maison. Depuis quelque temps ce malheureux donnait des signes d'aliénation mentale.

On nous écrit de Montcuq :
Le 6 du courant, le métayer de M. Tachard, maire de Montcuq, allait faire ferrer une vache. Il avait roulé plusieurs fois la corde autour du petit doigt de la main droite et conduisait ainsi l'animal. Arrivé devant la boutique, du maréchal, la bête fit tout à coup un violent saut en arrière et arracha par ce mouvement la première phalange du doigt du métayer ; un tendon de 15 à 20 centimètres fut également arraché. Le docteur Foissac, appelé, jugea nécessaire l'amputation de la deuxième phalange. Il l'opéra aussitôt. Cet accident doit servir d'exemple, et commander la prudence dans les cas semblables.

Dans les pays étrangers le bruit est persistant que le choléra règne à Paris. De documents positifs il résulte, que dans ces derniers jours, le nombre des cas était de 5 à 6 par journée. — Ce chiffre était insignifiant au milieu d'une population aussi considérable que celle de Paris. — On sait que la capitale compte près de 2 millions d'habitants.

ASSAINISSEMENT DES MAISONS INONDÉES

Nous croyons utile de reproduire les instructions suivantes, rédigées par le conseil de salubrité de la Loire et adressées aux maires des communes inondées, pour l'assainissement des habitations envahies pour les eaux :

- 1° Avant tout épuiser les eaux et enlever complètement les boues ;
 - 2° Toutes les fois que ce sera possible, pratiquer autour de la maison des tranchées de 30 à 40 centimètres de profondeur ; on devra les exécuter à l'intérieur quand la disposition des lieux ne permettra pas de les faire à l'extérieur ;
 - 3° Entretenir de grands feux, en ayant soin d'établir le plus de courants d'air possible ; au besoin, se servir d'un ventilateur à main ;
 - 4° Accessoirement avoir recours à des substances hygrométriques, telles que la chaux vive, ou à des matières absorbantes, telles que le machefer, la sciure de bois, le sable, etc., etc., et les renouveler.
- Un homme de l'art devra être désigné pour indiquer suivant les lieux, la meilleure application à faire de ces conseils.

N. B. — Avant de rentrer dans les habitations s'assurer que la ventilation n'a pas été interrompue et qu'il n'y pas de danger d'asphyxie ;

Les taches de graisse sur des étoffes de soie peuvent s'enlever sans benzine, par le procédé suivant : On gratte d'abord à l'aide d'un coupe papier ; on étendra l'étoffe sur une planche et on couvrira la partie salie avec de la craie de Briançon bien pulvérisée, puis par-dessus la craie on étendra un morceau de papier buvard que l'on repassera avec un fer chaud. La craie absorbera la graisse. Ce moyen est bon à utiliser, quand on craint que la benzine n'enlève la fraîcheur de la soie.

Avis aux chasseurs. — Des bandes considérables de vanneaux, qu'on reconnaissait aux petits cris de rappels aigus qu'ils jetaient dans l'espace, passaient sur Paris, avant-hier au soir. Ils prenaient la direction du Midi.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances.
- 7 octobre Cantagrel (Jean), rue Mascoutou.
 - 7 — Bellegard (Maur), rue Coin-de-Lastié.
 - 8 — Bastide (Adrien-J.), rue des Boulevards.
 - 9 — Vinet (Marie-Clotilde), à St-Henri.
- Décès.
- 6 octobre Courajou (Marie), 84 ans, aux Ramonets.
 - 6 — Enfant du sexe masculin né-mort des époux Redoutés et Bories.
 - 9 — Mignot (Pierre-Antoine), 13 mois, rue du four St-Laurent.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.
Séance du 7 octobre 1866.
26 versements dont 1 nouveau 4,825 »
7 remboursements dont 3 pour solde 999 08

ILLUSTRATION
JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.
Sommaire du Samedi 6 octobre 1866.
Tacte. Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le comte Baccocchi. — Cession de la Vénétie.

Manifestation à Padoue. — Question du jour: Les agrandissements de la Prusse. — La fonderie de canons pour la marine de Ruelle-sur-Touvre. — Exposition universelle de 1867. — La Noyée, nouvelle (suite et fin). — Un Gendre: première représentation au théâtre de Vaudeville. — L'Envers du théâtre: le personnel, les trucs grands et petits; étude scénique par Bertall. — La Pipe de Coriolan (nouvelle). — Revue scientifique. — Les démolitions de Paris.

Gravures: Entrée triomphale des troupes prussiennes à Berlin. — Jeunes filles portant les couronnes offertes au roi. — Le roi de Prusse reçoit à la porte de Brandebourg les trois couronnes offertes par la ville de Berlin. — Le comte Baccocchi. — Cession de la Vénétie: Manifestation à Padoue. — La fonderie de canons de Ruelle-sur-Touvre. — Construction des galeries intermédiaires du palais de l'Exposition universelle de 1867. — L'Envers du théâtre: le personnel, les trucs grand et petits; étude scénique par Bertall (19 gravures). — Les démolitions de Paris: Maison devant laquelle fut assassiné Henri IV, rue de la Ferronnerie. — Echees. — Rébus.

Faits Divers

Le nombre des facteurs ruraux s'élève aujourd'hui, en France, à 16,406. On a calculé que ces 16,406 agents parcourent quotidiennement une étendue de 428,256 kilomètres, c'est-à-dire une étendue égale à dix fois et demi le tour du globe.

A GAGNER 672 LOTS

QUATRE GROS LOTS DE 100,000 — 100,000 — 100,000 — 150,000

CLOTURE 25 OCTOBRE

de l'avantageuse combinaison pour les TIRAGES DÉFINITIFS (GRANDS TIRAGES des Quatre Grandes Loteries (4,250,000 fr.) du BUREAU-EXACTITUDE.

Adresser cinq francs (mandat-poste ou timbres-poste) au directeur du BUREAU-EXACTITUDE, rue RIVOLI, 68, Paris, et on recevra vingt billets pour toutes chances de gain des 672 lots, compris les Gros Lots de

100,000 — 100,000 — 100,000 — 150,000 Avantages. — Ces 20 Billets étant tous pour les Grands Tirages, on peut, pour 5 fr., gagner

Quatre cent cinquante mille francs. 100,000 — 100,000 — 100,000 — 150,000

ORIGINE DU MOT FÉNIAN.

Depuis un certain temps, le nom des Féniens retentit si fréquemment dans la presse anglaise, qu'on s'est demandé d'où vient cette appellation. Diverses origines lui ont été données. D'anciens auteurs prétendent que l'éféniisme tire son nom d'un châtelain irlandais, Fidum Ma Combal, qui commandait autrefois la milice irlandaise, ou anciens féniens. Une autre version plus probable, dit que le terme primitif Finian devenu Fenian par corruption vient du mot Fiann employé en Irlande pour désigner les amateurs des port, les chasseurs. Il existait jadis en Irlande une société composée exclusivement d'hommes auxquels on donnait ce titre de Fianans, Féniens, parce qu'ils étaient obligés de chasser ou de pêcher pour leur entretien pendant six mois de l'année. Cette société avait le privilège de la pêche dans toutes les eaux irlandaises et de chasser dans toute l'étendue du pays. Comme compensation, les féniens s'étaient engagés à protéger l'Irlande contre tout ennemi étranger.

L'histoire nous apprend que tant que l'association des féniens existait, ni les Romains, ni les Saxons pas plus que les Danois ne purent posséder un pouce de terre sur le territoire de l'île d'Erin, l'Irlande de nos jours. Les Féniens se glorifièrent de leur nom jusqu'au dernier conflit où on les vit prendre part, à Garristown, près de Dublin. On sait le but que se proposent les Féniens d'aujourd'hui: la délivrance de l'Irlande. Leurs prédécesseurs leur gardaient sa liberté; ceux-ci veulent la lui rendre. On retrouve l'idée première qui justifie l'explication que nous venons de donner de leur nom.

L'AGRICULTURE A L'EXPOSITION DE 1867.

Agriculture indigène et exotique, aura une

grande part à l'exposition universelle. Indépendamment des vastes galeries destinées à recevoir les échantillons de toutes les denrées cultivées dans l'ancien et dans le nouveau monde, il y aura, sur un espace voisin du champ de Mars, l'île de Billancourt, une exposition d'instruments d'agriculture et d'horticulture. On y verra fonctionner toutes les nouvelles machines, charrues, moissonneuses, faucheuses, batteuses, hache-paille, cribleurs, etc., etc. imaginées dans ces derniers temps et dont nos habitudes routinières rend l'adoption lente et difficile. Les diverses méthodes de travail rustique seront aussi l'objet de plusieurs concours.

Les visiteurs trouveront dans l'île de Billancourt des spécimens de cultures spéciales. Les machines élévatoires, les barrages et autres engins propres à l'aménagement des eaux. Les récentes inondations donneront un intérêt tout particulier à cette branche de l'industrie rurale. On rattachera à l'exhibition agricole la fabrication de la fécule, du sucre, de l'alcool, de l'huile, etc., etc. L'exposition de l'île de Billancourt sera, pour l'agriculture, ce que celle du champ de Mars sera pour l'industrie proprement dite. Il est permis d'espérer un excellent résultat du spectacle et des expériences qu'elle offrira aux visiteurs de la province et de l'étranger.

LE RADICALISME AUX ETATS-UNIS

Il devient de plus en plus évident qu'une décision redoutable va se produire dans les Etats-Unis entre le pouvoir exécutif et les Chambres. Le parti radical levant ou plutôt relevant le drapeau de la guerre civile, vient de formuler comme il suit en vue des futures élections, son programme politique:

- 1° Toutes les personnes, sans distinction de couleur, seront citoyens.
- 2° La représentation dans le congrès sera

basée sur le nombre de la population;

3° Répudiation de la dette confédérée et garantie de la dette fédérale;

4° Les confédérés seront déclarés incapables de remplir un office quelconque dans l'union à moins d'un vote du congrès qui les relève personnellement de cette incapacité: ce vote devra être des deux tiers des voix;

5° Le congrès aura plein pouvoir de passer les lois nécessaires pour assurer l'exécution des conditions susdites.

Ainsi les Sudistes, après avoir été mis hors l'humanité, sont mis hors la loi. Tel est l'esprit conciliateur des radicaux américains. Il n'y a pas d'Océan en matière d'intolérance sociale et politique.

Tribunal de commerce de Souillac.

AVIS. — Faillite de François Cérés. — Réunion des créanciers, le 10 octobre prochain, pour entente du contrat d'union. (Le Gourdonnais).

Etude de M^e Pierre-Jean VAISSIÉ, avoué à Figeac.

Par acte passé devant M^e Coussieu, notaire à Figeac la dame Aline Valette, a fait vente à M. Louis Liévin banquier à Figeac, d'un corps de domaine situé au lieu de Conjac. Copie de cet acte de vente a été déposé au greffe du Tribunal de Figeac et l'expédition de cet acte de dépôt a été signifié à M. le Procureur impérial de Figeac et aux parties intéressées.

Etude de M^e Louis BOUSQUET-PONTIÉ, avoué à Figeac.

Le 9 novembre 1866, il sera procédé au Tribunal de Figeac, à la vente des Immeuble de Jean Villès, ancien boulanger à Figeac. Ces biens, formant neuf articles, seront vendus en trois lots, sur la mise à prix, savoir: 1^{er} lot, 40 fr.; 2^e lot, 20 fr.; 3^e lot, 20 fr. (Echo du Quercy, 6 octobre.)

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter. Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

A VENDRE

- 1° Un Atelier de Serrurerie des mieux achalandés jouissant de la meilleure renommée possible, et outillé on ne peut mieux,
- 2° Un Magasin de Quincaillerie, le seul peut-être dans son genre, et éloigné de seize kilomètres d'autres magasins, vendant en partie les mêmes articles.

AVIS. — Le sieur BARBARY, Serrurier-Mécanicien et Quincailler, à LUZÉCH (Lot), connu dans tout le département, et au dehors pour ses travaux de serrurerie, tant pour la petite exploitation que pour la grande, a l'honneur d'annoncer, que, voyant sa santé en danger par suite de surcharges d'occupations, que lui occasionnent son Atelier et son Commerce de Quincaillerie, il est dans l'intention, maintenant que vont s'ouvrir les travaux de la voie ferrée, de Libos à Cahors, par Luzéch, de donner à d'autres, l'avantage de profiter d'une époque, dont il ne pourrait profiter lui-même.

Cet avantage sera d'autant plus grand pour le preneur, que le sieur BARBARY, ne quittant pas les lieux, s'engage à lui prêter tout son concours en temps utile.

Les locaux occupés par l'une et l'autre exploitation, permettent à M. BARBARY de vendre à deux, comme à un seul, tout en gardant encore lui-même un logement convenable. Il peut même, en vendant son fond, offrir des logements indépendants aux acquéreurs.

Son Atelier qui est pourvu d'eau, jouit de la meilleure position désirable comme hygiène, il a quatorze mètres de long sur une largeur proportionnée.

Son Magasin est pour la position et l'agrément, l'unique dans Luzéch.

M. BARBARY vendra aux conditions d'usage, et donnera pour le paiement, toutes les facilités qu'on pourra désirer.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINQUINA
DU D^r FRED LABARRAQUE
Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGÉ
Purgatif aussi sur qu'agréable
Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ETHER
DU D^r CLERTAN
Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE
DU D^r BELLOC
L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES
DE VALLET
Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES: Cahors, Vinel; — Figeac, Puel; — Gourdon, Cabanès; — Souillac, Planacassagne; Labastide-Murat, Doumer.

VITESSE ET SÉCURITÉ. **VOITURES PUBLIQUES** et EXACTITUDE. **ET A VOLONTÉ**

Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir

ÉPICERIES COMESTIBLES
DROGUERIE INDUSTRIELLE
SIROPS, LIQUEURS, COULEURS, BROSSERIE, GRAINES, FOURRAGÈRES, PÉTROLE
E. LE PETIT
RUE DE LA LIBERTÉ, 4
VINS FINS A CAHORS BONBONNERIE

L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES

Par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, édition. se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

ETABLISSEMENT THERMAL DE BALARUC (HERAULT)
1/4 d'heure de Cette (OUVERT TOUTE L'ANNÉE) 4 heures de Montpellier
Eaux minérales et Sels de Balaruc prescrits par les médecins français et étrangers comme une purgation sans rival et indispensable aux personnes fatiguées par le travail (maux de tête, étourdissements, faiblesses, engourdissements), la bile, les coliques, etc., etc. (voir la notice). — Entrepôts: Paris, rue Réaumur, 43; Lyon, ph. FAYARD, rue de l'Impératrice, 9; dépôts dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger; à Cahors, ph. VINEL.

PLUS DE MAUX DE DENTS
Soulagement immédiat, sans toucher à la dent malade, par l'emploi de la laine dentifrice brevetée, s. g. d. g. de Bergmann et C^{ie}, de Paris, 70, Bd. Magenta. Prix du paquet: un franc. Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale de Vinel.

A VENDRE
L'Etude de M^e Ruamps, notaire à St-Paul-Labouffie. — S'adresser pour la vente à M^e Roques, à Laburgade.

JACQUES SÉGY
PEINTRE
MENTION HONORABLE
à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers. Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.
A Cahors, rue Impériale, n°55.

AVIS
A Vendre ou à Louer le **CAFÉ DES AMIS**, rue Brives. On vendra séparément un beau Billard. On donnera toutes facilités pour le paiement.
Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.